

## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP Séance du 1 1 MAI 2007

## PROGRAMME E058 LANGUE ET CULTURE REGIONALES ANIMATION THEATRALE SCOLAIRE EN LANGUE ALLEMANDE DANS LES COLLEGES 2007-2008

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-8/05 du 14 décembre 2006 relative au BP 2007 Programme Langue et Culture Régionales
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente
- VU le rapport du Président du Conseil Général

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue au Collège Les Ménétriers de Ribeauvillé une subvention complémentaire de 1 250 € au titre de l'animation théâtrale à prélever sur le chapitre 65-737, enveloppe 20308.
- autorise le Président à signer l'avenant ci-joint avec le Collège de Ribeauvillé.

	Acte certifié exécutoire	
	Publicati 2 2 MAI 2007  Publicati 2 2 MAI 2007  Pour le Frankin Les Comail Général  En car uségation	LE PRESIDENT
Adopté voix contre abstentions	Ludovic LIONS	Charles BUTTNER